



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[I - K - L]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

LOL

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60928](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60928)

exécuteur testamentaire ; à Toulouse & à Bourges, sous Cujas. Il s'acquit une grande réputation par ses plaidoyers, & fut revêtu de plusieurs emplois honorables dans la magistrature. Il mourut à Paris en 1617, à 81 ans. On a de lui : I. Huit Discours intitulés : *La Guienne de M. Loysel*, parce qu'il les prononça, étant avocat du roi, dans la chambre de justice de Guienne. II. *Le Trésor de l'Histoire générale de notre tems*, depuis 1610 jusqu'en 1628, in-8° : ouvrage médiocre. III. *Le Dialogue des Avocats du Parlement de Paris*. IV. *Les Regles du Droit François*. V. *Les Mémoires de Beauvais & Beauvoisis*, in-4°, pleins de recherches curieuses. VI. *Les Institutes coutumieres*, 1710, en 2 vol. in-12, réimprimées plusieurs fois. VII. *Des Poésies Latines*. VIII. *Opuscules divers*, in-4°, 1656. Ils furent publiés par l'abbé Joly, son neveu & chanoine de Paris, qui les orna de la *Vie* de l'auteur.

LOISEL, voyez LOESEL & OISEL.

LOLLARD ou LOLHARD, (Walter) hérésiarque Allemand, enseigna, vers l'an 1315, que les démons avoient été chassés du ciel injustement, & qu'ils y seroient rétablis un jour. S. Michel & les autres anges, coupables de cette injustice, devoient être (selon lui) damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étoient pas dans ces sentimens. Il méprisoit les cérémonies de l'Eglise, ne reconnoissoit point l'intercession des Saints, & croyoit que les Sacremens étoient inutiles. Le mariage, selon lui, n'étoit qu'une

prostitution jurée, &c. Ce fanatique se fit un grand nombre de disciples en Autriche, en Bohême, &c. Il établit 12 hommes choisis entre ses disciples, qu'il nommoit ses apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne, pour affermir ceux qui avoient adopté ses sentimens. Les inquisiteurs firent arrêter Lollard, & ne pouvant vaincre son opiniâtreté, le condamnerent. Il fut brûlé à Cologne en 1422, sans donner aucune marque de repentir. On découvrit un grand nombre de ses disciples, dont on fit, selon Trithême, un grand incendie. Les Lollards se propagèrent en Allemagne, passèrent en Flandre & en Angleterre. Ces enthousiastes séduisirent beaucoup d'Anglois, & leur secte fit du progrès dans ce royaume. Ils se réunirent aux Wicléfites, & préparèrent la ruine du clergé d'Angleterre & le schisme de Henri VIII ; tandis que d'autres Lollards disposoient les esprits en Bohême pour les erreurs de Jean Hus, & pour la guerre des Hussites. Tant il est vrai que laisser germer des sectes, c'est non-seulement préparer des maux inévitables à la Religion, mais ébranler encore la constitution des états.

LOLLIA PAULINA, petite-fille du consul Lollius, étoit mariée à C. Memmius Regulus, gouverneur de Macédoine, quand l'empereur Caligula fut épris de sa beauté. Afin de l'épouser dans les formes, il obligea Memmius à se dire le pere de cette dame, dont il étoit le véritable mari. Elle ne porta pas long-tems le titre si

envié & si dangereux d'impératrice : la fameuse Agrippine, dévorant dans son cœur le trône qu'elle occupoit, la fit accuser de sortilege, & sous ce prétexte la fit bannir par l'empereur, puis assassiner par un tribun, l'an 49^e. de Jesus-Christ.

LOLLIEN, (*Spurius-Servilius Lollianus*) soldat de fortune, né dans la lie du peuple, s'avança dans les armes par son intelligence & sa bravoure. Il fut revêtu de la pourpre impériale par les soldats Romains qui venoient de massacrer Posthume le Jeune : ce fut dans le commencement de l'an 267. L'usurpateur se défendit à la fois contre les troupes de Gallien & contre les barbares d'au-delà du Rhin. Après les avoir contraints de retourner dans leur pays, il fit rétablir les ouvrages qu'ils avoient détruits. Comme il faisoit travailler ses soldats à ces travaux, ils se mutinerent & lui ôtèrent la vie après quelques mois de regne.

LOLLIUS, (*Marcus*) consul Romain, fut estimé d'Auguste. Cet empereur lui donna le gouvernement de la Galatie, de la Lycaonie, de l'Isaurie & de la Pisidie 23 ans avant J. C. Il le fit ensuite gouverneur de Caius-César, son petit-fils, lorsqu'il envoya ce jeune prince dans l'Orient pour y mettre ordre aux affaires de l'empire. Lollius fit éclater dans ce voyage son avarice & d'autres mauvaises qualités qu'il avoit cachées auparavant avec adresse. Les présens immenses qu'il extorqua de tous les princes pendant qu'il fut auprès du jeune César, découvrirent ses vices.

Il entretenoit la discorde entre Tibere & Caius-César, & l'on croit même qu'il servoit d'espion au roi des Parthes pour éloigner la conclusion de la paix. Caius ayant appris cette trahison, l'accusa auprès de l'empereur. Lollius, craignant d'être puni, comme il le méritoit, s'empoisonna : laissant des biens immenses à Marcus Lollius son fils, qui fut consul, & dont la fille Lollia Paulina épousa Caligula. C'est ce dernier Lollius auquel Horace adresse la 2^e. & la 18^e. Epîtres de son 1^{er}. livre, & qu'il appelle *maxime Lolli*.

LOM ou LOMMIUS, (*Josse Van*) savant médecin, né à Buren, dans le duché de Gueldre, vers 1500, exerça sa profession principalement à Tournay & à Bruxelles, & mourut vers l'an 1562. Nous avons de lui : I. *Commentarii de Sanitate tuenda, in primum lib. de Re medica C. Celsi*; Leyde, 1761. II. *Observationum medicinalium libri tres*. On en a fait un grand nombre d'éditions; la plus récente est celle d'Amsterdam, 1761, in-12. Il a été traduit deux fois en françois, Paris, 1712 & 1759. III. *De curandis febribus*, Amsterdam, 1761. Le latin de Lommius est pur & élégant. On prétend qu'aucun médecin de son siècle n'a fait mieux connoître les maladies, ni prescrit une pratique plus judicieuse & plus sûre. Ses observations sont sages & solides. En parlant des avantages de la sobriété, il remarque que le précepte que fait l'Eglise de la quarantaine, qui a lieu au commencement du printems, est parfaitement conforme aux loix de l'Hygiène, & qu'étant